

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2021-053BCP DU 12 OCTOBRE 2021

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 2 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2021-046CA en date du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à ester en justice en qualité de défendeur dans le cadre du recours pour excès de pouvoir exercé auprès du Tribunal administratif de Rennes par M. Yannick C., par lequel il demande l'annulation de la décision du 2 septembre 2019 rejetant le recours gracieux tendant au retrait de la décision et de l'arrêté du 23 mai 2019 rejetant la reconnaissance de l'imputabilité au service d'arrêts de travail, ainsi que l'indemnisation des préjudices subis.**
- **DESIGNE le Cabinet MARTIN Avocats, pour défendre les intérêts de l'établissement.**

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 12 octobre 2021 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 5 octobre 2021
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 4
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 0

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Isabelle COURTIGNÉ, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Gaëlle MESTRIES, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Représentant des EPCI, Maire de Le Ferré

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	4	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	14/09/2021

M. Yannick C., sapeur-pompier professionnel au sein du SDIS d'Ille-et-Vilaine, a présenté le 5 novembre 2019 auprès du Tribunal Administratif de Rennes un recours pour excès de pouvoir par lequel il demande :

- L'annulation de la décision du 2 septembre 2019 rejetant le recours gracieux tendant au retrait de la décision et de l'arrêté du 23 mai rejetant la reconnaissance de l'imputabilité au service d'arrêts de travail ;
- L'indemnisation des préjudices subis

Il vous est proposé, suite au renouvellement du Conseil d'administration, d'autoriser de nouveau le Président à ester en justice en qualité de défendeur dans ce dossier et de désigner le Cabinet Martin Avocats pour défendre les intérêts de l'établissement.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2021-054BCP DU 12 OCTOBRE 2021

REFORME DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 4 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2021-046CA en date du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de réformer les véhicules et matériels figurant en annexe ;**
- **DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, des contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères, de leur cession à des associations, collectivités, entreprises partenaires ou pays étrangers désignés ou, en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.**

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 12 octobre 2021 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 5 octobre 2021
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 4
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 0

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Isabelle COURTIGNÉ, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Gaëlle MESTRIES, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Représentant des EPCI, Maire de Le Ferré

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	4	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

REFORME DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	12/10/2021

Il est proposé la mise à la réforme des véhicules et matériels présentés dans les tableaux annexés, dont l'état et la capacité technique ne correspondent plus aux besoins du SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le 15/10/2021

ID : 035-283503555-20211012-21_054-DE

Immat.	Type Engin	Marque	Date MEC	Proposition	Provenance	Energie	Km	Age du Véhicule	Amort. Techn.	Etat
196ALW35	VLF	CITROEN BERLINGO	14/06/2005	WEBENCHERES	RENNES BLOSNE	GO	139 500	16,3		Véhicule usure mécanique générale, joint de culasse à changer, problème de charge batterie, batterie hors service (Conforme plan d'équipement) carrosserie abimée et peinture passée plus garniture hayon arrière.
206ALW36	VLF	CITROEN BERLINGO	14/06/2005	WEBENCHERES	REDON	GO	157 800	16,3	15	Véhicule usure mécanique générale, crémaillère de direction à changer (Conforme plan d'équipement) carrosserie abimée et peinture passée (capot avant).
165AEJ35	VLF	PEUGEOT PARTNER	31/10/2003	WEBENCHERES	DOMALAIN	GO	140 050	17,9	15	Véhicule usure mécanique générale, crémaillère de direction à changer, frein avant à changer, kit de distribution à changer (Conforme plan d'équipement)
5816YF35	CCFM	RENAULT M210	11/02/1998	WEBENCHERES	CHARTRES DE BRETAGNE	GO	22850 km / 2034 h	23,6	17	Véhicule usure mécanique générale, fuite pompe de direction à changer et 4 pneumatiques à changer, Equipement incendie usagé (Conforme plan d'équipement)
AE067RR	VAT (ex VLOS)	FORD TRANSIT	04/11/2009	WEBENCHERES	MCIT	GO	225 000	11,9	10	Véhicule usure mécanique générale, ex VLOS (Conforme plan d'équipement)
AY734YL	VL	RENAULT CLIO	25/08/2010	WEBENCHERES	RANCE RICE GAUCHE	GO	234 300	11,1	10	Véhicule usure mécanique générale, bruit de roulement arrière à changer et plaquettes de frein avant à changer (Conforme plan d'équipement)
156AEJ35	VLF	PEUGEOT PARTNER	31/10/2003	WEBENCHERES	LAILLE	GO	140 000	17,9	15	Véhicule hors d'usage, embrayage hors service. (Conforme plan d'équipement)
163AYL35	VLF	CITROEN BERLINGO	05/12/2007	WEBENCHERES	RENNES LE BLOSNE	GO	123 100	13,8	15	Véhicule très mauvaise état carrosserie, entretien moteur à faire, frein arrière et main à voir
163AEJ35	VLF	PEUGEOT PARTNER	31/10/2003	WEBENCHERES	GAHARD	GO	124 000	17,9	15	Véhicule hors d'usage, plus de compression sur un cylindre, (Conforme plan d'équipement)
172AEJ35	VLF	PEUGEOT PARTNER	31/10/2003	WEBENCHERES	LA BAZOUGE DU DESERT	GO	153 880	17,9	15	Véhicule usure mécanique générale, pot d'échappement à changer, consommation d'huile moteur (Conforme plan d'équipement)
1371ZG35	VLS	OPEL ZAFIRA E	24/11/2000	WEBENCHERES	JANZE	ES	55 000	20,8	10	Véhicule refusé au contrôle technique, Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu AVG, kit de distribution à changer (Conforme plan d'équipement)
195ALW35	VLS	CITROEN BERLINGO	14/06/2005	WEBENCHERES	SAINT MEEN LE GRAND	GO	218 300	16,3	10	Véhicule usure mécanique générale, équipement VLS plus adapté (Conforme plan d'équipement)
254ALM35	VTP	CITROEN JUMPER	18/05/2005	WEBENCHERES	GTN	GO	126 250	16,3	15	Véhicule refusé au contrôle technique, corrosion excessive châssis, frein avant à changer (Conforme au plan d'équipement)
844AZA35	VSAV	RENAULT MASTER	28/01/2008	CESSION POUR LE SOURIRE DE MALICOUNDA	GAEL	GO	130 300	13,6	12	Véhicule refusé au contrôle technique, rotule de bras inférieur à changer, équipement sanitaire usagé (Conforme au plan d'équipement)
858AZA35	VSAV	RENAULT MASTER	28/01/2008	CESSION ACIGAL	MEDREAC	GO	136 600	13,6	12	Véhicule usure mécanique, équipement sanitaire usagé (Conforme au plan d'équipement)
876AJJ35	VSR	IVECO EURO TECTOR	15/11/2004	WEBENCHERES	PLELAN LE GRAND	GO	26 340	16,8	17	Véhicule non roulant "court-circuit faisceau électrique" (Conforme au plan d'équipement)
SM932593 - CEZEMBRE	BLS SAV	BATEAU LEGER DE SAUVETAGE	25/08/2014	WEBENCHERES	SAINT MALO	ES	126 250	7,1	12	Bateau de de marque: ZODIAC, Modèle: 500 SRM, Coque: semi-rigide (dmc:2014): hors d'usage suite sinistre (boudin droit éventré) non réparable - Remorque de Marque: ROCCA, immatriculation: DM933AS DMC: 26/11/2014
3020ZB35	FPT	IVECO	16/05/2000	WEBENCHERES	MORDELLES	GO	24 100	21,3	22	Véhicule hors d'usage, compresseur d'air hors service (Obsolescence pièces),
4333YE	FPT4X4	RENAULT	08/12/1997	CESSION UDSP	LE PERTRE	GO	24 290	23,8	22	Véhicule usure mécanique générale, Equipement incendie usagé (Conforme au plan d'équipement)
344AAT	VLU	CITROEN JUMPY	28/11/2002	CESSION UDSP	FOUGERES	GO	118 000	18,8	17	Véhicule usure mécanique générale, Equipement cynophile pas adapté (Conforme au plan d'équipement)
9894ZH35	VLU	CITROEN JUMPY	09/02/2001	CESSION UDSP	LE FERRE	GO	13 100	20,6	17	Véhicule usure mécanique générale (Conforme au plan d'équipement)
CT647XK	REMB2	REMORQUE BLS SAV	21/05/2013	DESTRUCTION	CANCALE			8,3	6	Corrosion perforante et châssis déchiré de la remorque bateau 750 kg (Numéro de Série:VJSA551NFM211313)
DW154VN	REMB2	REMORQUE BLS SAV	26/10/2015	DESTRUCTION	SAINT MALO			5,8	6	Corrosion perforante et châssis déchiré de la remorque bateau 750 kg (Numéro de Série:VJSA1DC1LFBCK0414)

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le 15/10/2021

ID : 035-283503555-20211012-21_054-DE

DESIGNATION ARTICLE	CODE BIEN	MARQUE	MOTIF DE LA REFORME	ANNEE	PROPOSITION
veste textile grande taille	HAB0001938	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0020379	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HABVT0000360	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0007104	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HABVT0000362	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0026899	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HABVT0000361	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0026875	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0014618	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0002959	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0001924	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0020374	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
veste textile grande taille	HAB0001933	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
casque de type b metallise tm	HABCM001048	MSA GALLET	Départ en retraite	2012	Cession à titre gratuit
veste textile grande taille	HAB0001988	BALSAN	Grande taille non utilisée	2006	Cession UDSP35 / JSP
casque de type b metallise tm	HAB0010680	MSA GALLET	Hors d'usage	2010	Destruction/Recyclage
casque de type b metallise tm	HABCM0003141	MSA GALLET	Hors d'usage	2009	Destruction/Recyclage
casque de type b metallise tm	HABCF000284	MSA GALLET	Hors d'usage	2009	Destruction/Recyclage
casque de type a rouge - hdr	HABCF0001443	MSA GALLET	Non réparable/usure générale	2012	Destruction/Recyclage
casque de type b metallise tm	HAB0010787	MSA GALLET	Départ en retraite	2005	Cession à titre gratuit

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2021-055BCP DU 12 OCTOBRE 2021

ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 8 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2021-046CA en date du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Considérant la demande de Monsieur le Payeur départemental

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'admission en non-valeur de trois créances pour un montant total de 712 € et l'inscription en créance éteinte de deux créances pour un montant de 171,83 €.**

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 12 octobre 2021 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 5 octobre 2021
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 4
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 0

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Isabelle COURTIGNÉ, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Gaëlle MESTRIES, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Représentant des EPCI, Maire de Le Ferré

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	4	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : PFCP/AC

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	12/10/2021

M. le Payeur Départemental sollicite l'admission en non-valeur de titres de recette émis pour une valeur totale de 712 € se décomposant comme suit :

- solde de 155 € de créance pour le titre de recette n°358 émis en 2019 à l'encontre de Germain L. car les poursuites s'avèrent vaines et le recouvrement ne peut pas être poursuivi.
- solde de 157 € de créance pour un titre de recette n°995 émis en 2020 à l'encontre de Yann L. car le débiteur est sans adresse connue et insuffisamment identifié pour être retrouvé. Le recouvrement ne peut pas être poursuivi.
- solde de 400 € de créance pour un titre de recette n°922 émis en 2018 à l'encontre de Ludovic D. à l'égard duquel toutes les poursuites engagées se sont révélées vaines

Le comptable ne pouvant recouvrer les sommes correspondantes à ces facturations, il est proposé d'admettre en non-valeur ces 3 titres de recettes et d'inscrire la dépense à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Il est également proposé d'inscrire, à la demande du comptable qui ne peut recouvrer les sommes correspondantes, un montant de 171,93 € à l'article 6542 « créances éteintes », se décomposant comme suit :

- solde de 119,10 € de créance pour un titre de recette n°1094 émis en 2019 à l'encontre de Alexandre M. car après de nombreuses poursuites infructueuses ou partiellement productives, une décision de la commission de surendettement a effacé la dette du débiteur.
- solde de 52,83 € de créance pour un titre de recette n°698 émis en 2019 à l'encontre de Samantha W. car après de nombreuses poursuites infructueuses ou partiellement productives, une décision de la commission de surendettement a effacé la dette du débiteur.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2021-056BCP DU 12 OCTOBRE 2021

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VLHR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le point n° 2 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2021-046CA en date du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de VLHR , dans le cadre d'un groupement de commandes avec les SDIS du Grand Ouest, étant précisé que le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée d'un an, reconductible tacitement 3 fois, avec un maximum de 73 véhicules pour toute la durée du marché.**

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 12 octobre 2021 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 5 octobre 2021
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 4
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 0

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Isabelle COURTIGNÉ, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Gaëlle MESTRIES, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Représentant des EPCI, Maire de Le Ferré

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	4	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VLHR

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : PFCP/BB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	12/10/2021

Le SDIS 35 a signé le 28 février 2018 une convention de groupement de commandes avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Grand Ouest.

Les membres du groupement souhaitent mutualiser leurs moyens et compétences pour procéder à la passation de marchés ou accords-cadres afin de bénéficier de l'effet de massification des besoins communs au groupement. Dans le cadre de cette convention, une consultation sera lancée pour la fourniture de véhicules de liaison hors route (VLHR).

Le SDIS 35 a été chargé de coordonner ce groupement de commandes. Cette consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

À titre indicatif, le plan prévisionnel de commandes, non contractuel, de 2021 à 2025 est le suivant :

	SDIS 14	SDIS 22	SDIS 27	SDIS 29	SDIS 35	SDIS 44	SDIS 49	SDIS 53	SDIS 85
2021	1	0	2	2	1	0	4	0	1
2022	1	2	2	1	2	0	4	1	1
2023	1	2	2	1	1	1	4	1	1
2024	1	2	2	0	0	1	4	0	1
2025	1	2	2	0	1	1	4	1	1

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification.

L'accord-cadre pourra ensuite être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Si certains ou tous les SDIS ne souhaitent pas reconduire l'accord-cadre, un courrier sera adressé au titulaire par le SDIS 35, coordonnateur du groupement de commandes, au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de celui-ci. Le titulaire ne pourra pas refuser la décision prise par le SDIS 35.

Les marchés seront passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec un maximum fixé en quantité pour la durée totale du marché comme suit :

SDIS 14	SDIS 22	SDIS 27	SDIS 29	SDIS 35	SDIS 44	SDIS 49	SDIS 53	SDIS 85
5	8	10	4	6	8	24	3	5

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du SDIS 35.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2021-057BCP DU 12 OCTOBRE 2021

ACCORD-CADRE RELATIF AU NETTOYAGE D'EQUIPEMENTS D'INTERVENTION ET D'ARTICLES TEXTILE DIVERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le point n° 2 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2021-046CA en date du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 12 octobre 2021 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 5 octobre 2021
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 4
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 0

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Isabelle COURTIGNÉ, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Gaëlle MESTRIES, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'administration, Représentante du Département
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Représentant des EPCI, Maire de Le Ferré

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	4	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

ACCORD-CADRE RELATIF AU NETTOYAGE D'ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION ET D'ARTICLES TEXTILE DIVERS

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : PFCP/BB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	12/10/2021

Le SDIS 35 a conclu en janvier 2019 un accord-cadre pour le nettoyage d'équipements d'intervention et d'articles textile divers du SDIS 35.

Cet accord-cadre a été conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et passé sans minimum et avec un maximum de 210 000 € HT pour la durée totale du marché.

Ce montant maximum étant atteint, il est nécessaire de mettre fin à cet accord-cadre de manière anticipée à compter du 31 décembre 2021, afin de pouvoir lancer une nouvelle consultation.

Le SDIS 35 relance une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert. L'augmentation du montant s'explique par le fait que depuis le 1^{er} janvier 2020, les équipements textiles de tous les sapeurs-pompiers du SDIS 35 sont nettoyés au minimum une fois par an (prévention Covid et toxicité des fumées). De plus, le nombre d'interventions nécessitant le changement des tenues a augmenté.

Conformément à l'article L 2213-2 du Code de la Commande Publique, le SDIS 35 a décidé de réserver ce marché à des entreprises adaptées ou à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail qui peuvent donc seuls y répondre.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 933 500 € H.T. pour toute la durée du marché.

Ce marché concerne le nettoyage d'équipements d'intervention et d'articles textiles divers gérés par le SDIS d'Ille-et-Vilaine. Le marché concerne également les prestations associées suivantes :

- Traçabilité des opérations de nettoyage des vestes et pantalons d'intervention textile.
- Mise à disposition ou transfert périodique des données, à chaque lavage pour les EPI.
- Identification des EPI atteignant le seuil de 80 % du nombre maximum de lavages.
- Contrôle des EPI (sur demande du SDIS 35).

Le marché est conclu pour une période initiale à compter du 1^{er} janvier 2022, ou de sa date de notification si elle est ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2022.

Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du SDIS 35.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT